

N° 06

Séance du 23 novembre 2021

OBJET :

**AVENANTS
PRIX NOUVEAU
AUX CONTRATS
DE PRESTATION
DE SERVICE
OU DE
DÉLÉGATION DE
SERVICE PUBLIC
POUR
L'EAU POTABLE**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 16 novembre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 23 novembre, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Roland BONNEFOI par Christine MAGAT, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Evelyne CHOUVIER par David MURE, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Jean-Marc DUMAS par Danielle THIEN, Jean-René JOANDEL par Dominique DEVIN, Denis TAMAIN par Pauline ARTHAUD, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Gérard BAROU à Dominique GUILLIN, Lyliane BEYNEL à Thierry DEVILLE, Sylvie BONNET à Yves MARTIN, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Laure CHAZELLE à Pierre-Jean ROCHETTE, Simone CHRISTIN-LAFOND à Nicole GIRODON, Pierre CONTRINO à Jean-Paul FORESTIER, Béatrice DAUPHIN à Olivier JOLY, Géraldine DERGELET à Jean-Yves BONNEFOY, Flora GAUTIER à René FRANÇON, Cindy GIARDINA à Christiane BAYET, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Martine GRIVILLERS à Catherine DOUBLET, Michelle JOURJON à Christophe BAZILE, Alain LIMOUSIN à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211123-20211123_CC_D06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2021



Daniel DUBOST, Cécile MARRIETTE à Olivier GAULIN, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Ghyslaine POYET à Pascale PELOUX, Pascal ROCHE à David SARRY, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Thierry HAREUX, Gilles THOMAS à André BARTHELEMY

Absents excusés : Jean-Baptiste CHOSSY, Jean-Maxence DEMONCHY

Secrétaire de séance : GIRAUD Pierre

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	103
Nombre de membres suppléés	8
Nombre de pouvoirs :	23
Nombre de membres absents non représentés :	2
Nombre de votants :	126

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'eau potable,

Vu les marchés de délégation de service public sur le périmètre des anciens syndicats des eaux cités ci-dessous et du marché de prestation de service des eaux sur le périmètre de la commune de Saint-Bonnet-le-Château avec la SAUR,

Considérant que les travaux de branchement étaient compris dans la délégation, un bordereau de prix est donc utilisé pour la réalisation de ces branchements,

Les communes concernées sont :

- ex Grimard Montvadan : Chalain d'Uzore, Champdieu, Châtelneuf, Essertines-en-Châtelneuf, Pralong, Roche, Saint-Paul d'Uzore
- ex Vidrezonne : Verrieres-en-Forez, Lézigneux, Lavieu, Saint-Thomas-la-Garde, Précieux, l'Hôpital-le-Grand
- ex Syndicat Unias, Craitilleux, Veauchette
- ex Val de Curraize : Saint-Georges-Haute-Ville, Saint-Romain-le-Puy.

Les devis et factures de ces travaux sont envoyés et réglés directement par l'abonné, demandeur des travaux.

Les prix sont fixés au préalable avec la collectivité à la signature du contrat pour que la réalisation de ces travaux soit cadrée et que l'entreprise en charge de ces travaux exclusifs ne puisse pas abuser de sa position d'exclusivité en utilisant des prix fluctuants ou anormalement hauts.

Néanmoins, la durée des contrats de délégation étant généralement de 10 à 12 années, les techniques de travaux, la réglementation, les matériaux et le souhait de chaque maître d'ouvrage évoluent et il est nécessaire d'intégrer de nouveaux prix liés par exemple à :

- Evolution de la Réglementation travaux : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR), marquage piquetage,...
- Evolution de la Réglementation Environnementale : retraitement des déchets
- Nouveaux aménagements de voirie et revêtements sur espaces publics : béton désactivé,
- Aménagement relevant de la sécurité des intervenants et des riverains : circulation piétons en zone de travaux
- Spécificité de chantier : MO terrain rocheux, ...

Ces nouveaux prix permettront à SAUR de garantir le maintien des meilleurs standards de qualité, de sécurité et de respect de la réglementation pour les travaux qu'il réalise pour le compte des abonnés.

L'avenant visant à intégrer ces nouvelles grilles tarifaires n'a pas d'incidence financière sur le marché.

Référence Article	Article	Unité	P.U. HT
HBS3	Marquage des réseaux & Emprise du chantier (Attestation d'Intervention Près des Réseaux)	U	63,90 €
HBS6	Implantation du branchement à réaliser y compris piquetage altimétrique	U	72,75 €
HBS7	Mise en place de la signalisation et du balisage du chantier	U	89,90 €
HBS8	Mise en place de feux tricolores ou alternat	Journée	76,37 €
HBS10	Réfection définitive de chaussée en enrobés à chaud	m2	49,00 €
HBS12	Evacuation des déblais comprenant le transport et la mise en décharge : déblais inertes (terres, sable, gravier, etc.)	m3	24,90 €
HBS13	Evacuation des déblais comprenant le transport et la mise en décharge : déchets classés (enrobés, etc.)	m3	35,00 €
PRESTATION OPTIONNELLE 1	A barrer si non retenue Nous vous proposons d'installer un robinet de prélèvement d'eau à l'aval du regard de comptage isotherme pour alimenter votre chantier. Garantie: 1 an, hors dégâts causés par le gel et un tiers	forfait	94,90 €
HBA1	Plus-value pour terrain rocheux nécessitant l'utilisation du marteau pneumatique manuel	H	199,90 €
HBA2	Epuisement fouilles par pompages débit supérieur à 25m3/h comprenant amenée et repliement matériel, évacuation eaux pompées, location du matériel (heure)	H	63,20 €
HBA4	Fourniture et pose d'une tôle temporaire de protection pour permettre la circulation des personnes	Journée	45,90 €
HBA5	Réfection définitive de chaussée avec grave-ciment sur épaisseur	m2	89,00 €
HBA6	Réfection définitive de chaussée avec enrobés rouges	m2	75,00 €
HBA7	Réfection définitive de chaussée avec béton désactivé	m2	420,00 €
HBA8	Réfection définitive de chaussée à l'émulsion bicouche	m2	34,90 €
HBA9	Réfection définitive de chaussée pavée, dallée ou carrelée	m2	94,90 €
HBA11	Plus-value pour blindage des parois pour profondeur de 1,8m à 3m	forfait	249,90 €
HBA13	Plus-value pour terrassement manuel en terrain ordinaire à la main	m3	89,00 €
HBA14	Plus-value pour Franchissement d'une haie ou d'une clôture	U	79,90 €

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- intégrer ces nouveaux prix dans chacun des contrats précités,
- approuver les avenants correspondants,
- autoriser le Président à les signer.

Après avoir délibéré par 126 voix pour, le conseil communautaire :

- intègre ces nouveaux prix dans chacun des contrats précités,
- approuve les avenants correspondants,
- autorise le Président à les signer.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 23 novembre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

- certifie que le présent acte est exécutoire en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT, transmis en sous-préfecture

- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services